



**VILLE DE
FEIGNIES**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

Note de synthèse

Compte Financier Unique 2025

Budget Primitif 2026

Conseil Municipal du 28 février 2026

PREAMBULE

Le Compte Financier Unique a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2026 dédiée au Rapport d'Orientations Budgétaires.

Cette présentation rappellera les résultats du Compte Financier Unique 2025 et présentera le Budget Primitif au titre de l'année 2026.

.

Compte Financier Unique 2025 : résultats

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

	2025			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX	9 745 747,16	10 706 366,78	6 691 722,57	2 598 633,53
SOLDE DE L'ANNEE	960 619,62		-4 093 089,04	
RESULTAT N-1		3 503 116,21		4 313 187,62
APUREMENT DU COMPTE 1069 A DEDUIRE DU COMPTE 001			-207 676,27	
Résultat cumulé	4 463 735,83		12 422,31	
Restes à réaliser à reporter en N+1	-	-	- 2 811 432,72	935 387,89
Résultat Global (après affectation des restes à réaliser)	4 463 735,83		-1 863 622,52	
Résultat cumulé	2 600 113,31			

Le résultat de fonctionnement avant affectation des restes à réaliser est de **4 463 735,83 €** celui-ci sera affecté au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté en recettes.

Le résultat d'investissement avant affectation des restes à réaliser s'élève à **12 422,31 €** celui-ci sera affecté au compte 001 : résultat d'investissement reporté en recettes.

Compte Financier Unique 2025

principaux ratios financiers

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le
 ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

Les ratios financiers permettent une comparaison avec les communes de même strate démographique.

Population 2025, 6844 habitants

1-3 : La ville a des dépenses de fonctionnement supérieures à la moyenne (+219) mais elle dispose également de recettes plus importantes (+253).

2 : Le produit des impôts directs est inférieur à celui de la strate, du fait de l'exonération de 50 % des bases des entreprises industrielles accordée par l'Etat depuis 2021. Celle-ci est compensée par une dotation. Et également en raison de la baisse des taux d'imposition foncier bâti et non bâti en 2025.

5 : L'encours de dette est largement inférieur à la moyenne.

6 : La commune ne perçoit plus de DGF, mais uniquement la dotation de solidarité rurale.

7 : Les charges de personnel sont légèrement en dessous de la moyenne nationale.

8 : La dette pourrait être remboursée en 2 mois contre 3,5 ans pour les autres collectivités.

n°	RATIOS	ratios financiers	
		Feignies	Strate 2024
1	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT POPULATION (dgf)	1 311,49	1 092,00
2	PRODUITS IMPOSITIONS DIRECTS POPULATION	263,89	621,00
3	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT POPULATION	1 564,04	1 311,00
4	DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUTES POPULATION	852,20	413,00
5	ENCOURS DE LA DETTE (au 01/01) POPULATION	47,19	768,00
6	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POPULATION	0	159,00
7	CHARGES DE PERSONNEL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	55,82%	56,50%
8	ENCOURS DE DETTE EPARGNE BRUTE	0,19	3,50

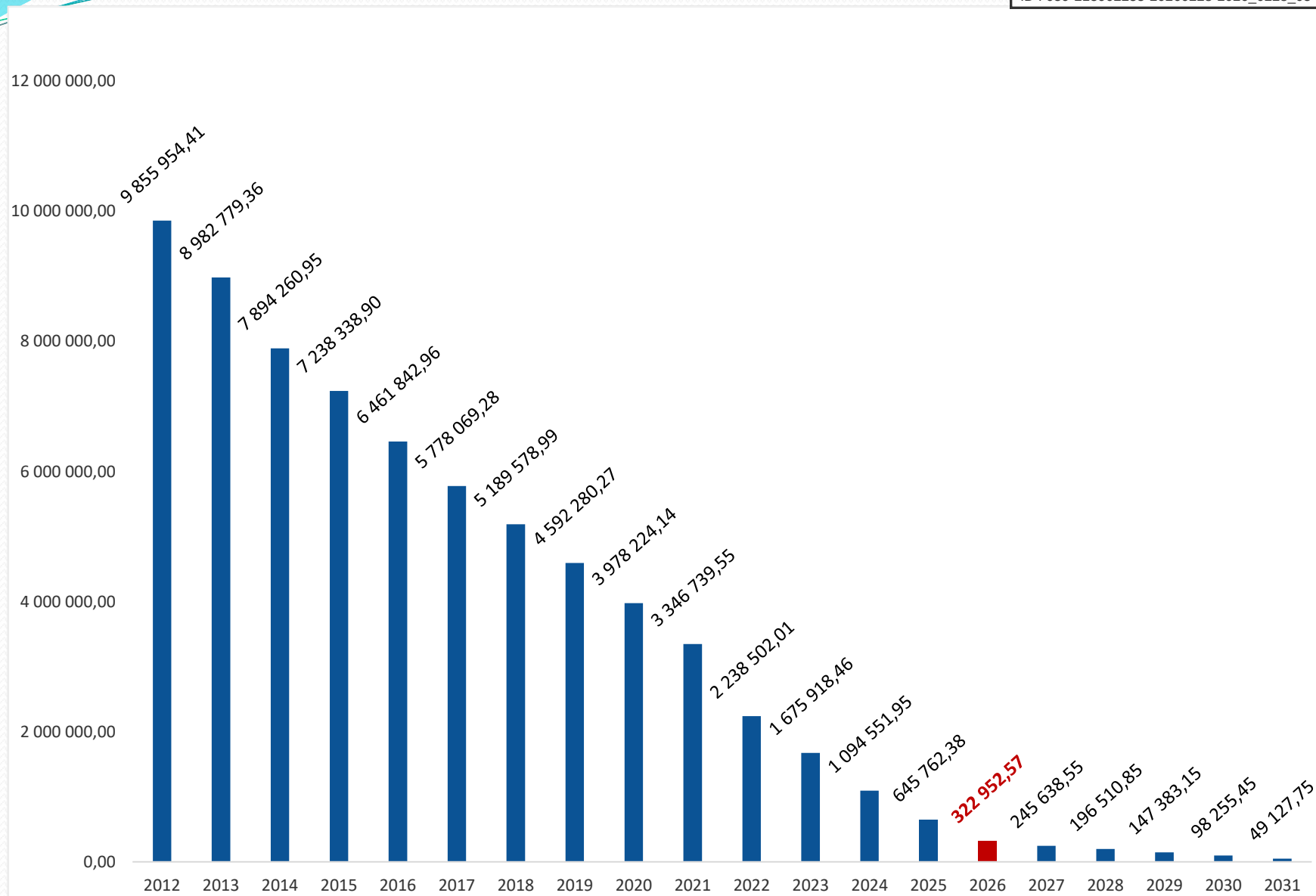
PRESENTATION DU BUDGET 2026

DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Les crédits de fonctionnement sont affectés par chapitre, ils sont répartis suivant les dépenses prévisionnelles nécessaires au bon fonctionnement de chaque service ou commission.

Budget Primitif 2026 : Encours de la dette

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF



Budget Primitif 2026 : Evolution épargne disponible

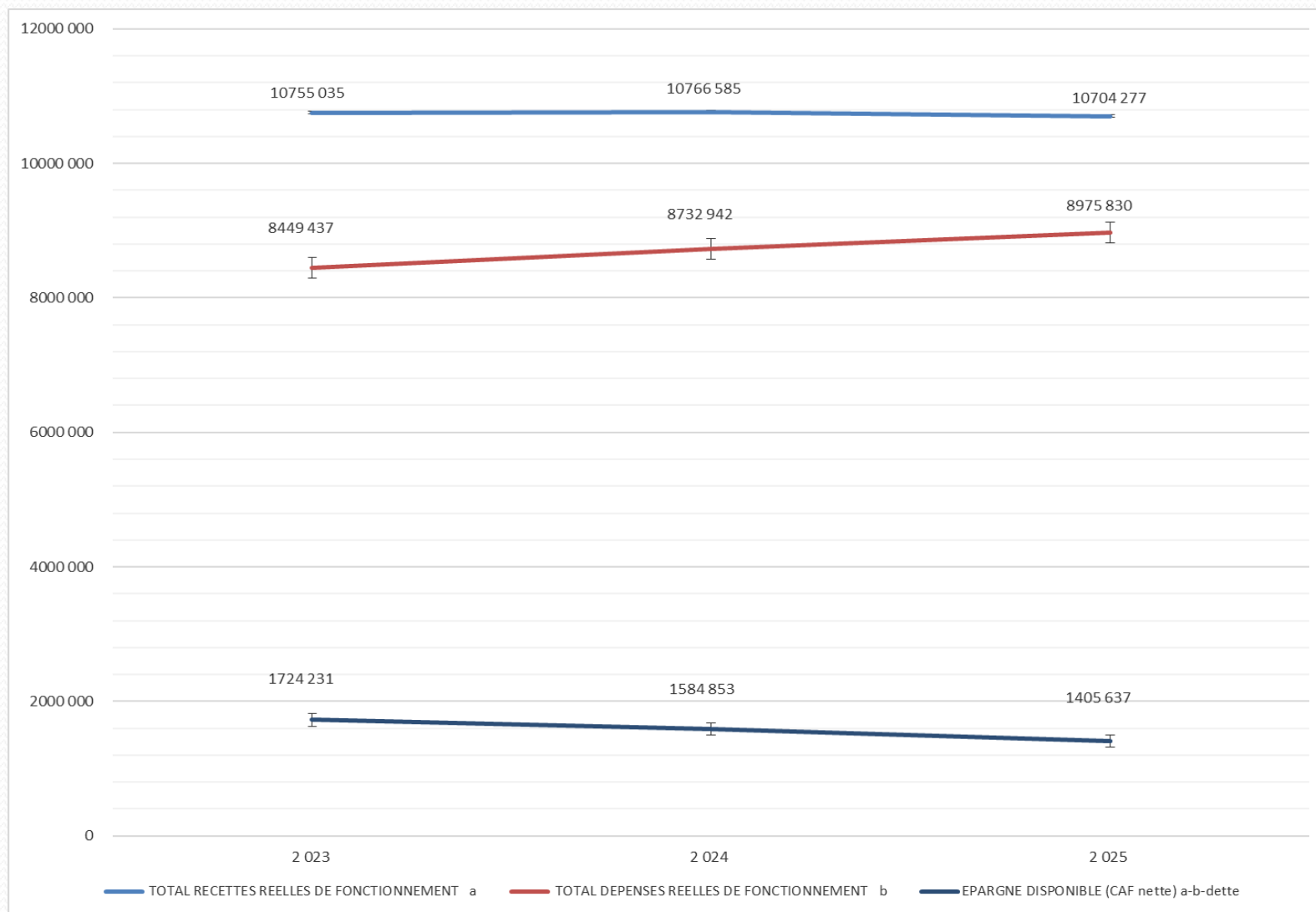
Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF



Budget Primitif 2026 : Fiscalité locale

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF



	2025	2026		
taxes	taux	bases estimées	taux	produit
Taxe d'Habitation	18,91%	261 758	18,91%	49 499
Foncier Bâti	33,56%	11 604 456	33,56%	3 894 455
Foncier Non Bâti	62,72%	179 011	62,72%	112 276
Total produit fiscal avant application du coefficient correcteur				4 056 230
estimation de l'application du coefficient correcteur				-2 198 000
produit net des impôts communaux				1 858 230

Les taux d'imposition restent stables pour l'année 2026.

La taxe d'habitation ne concerne désormais que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale THLV.

Les bases évoluent suivant le coefficient de revalorisation de 0,8 % fixé par l'État.

Budget Primitif 2026 : Dépenses de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

Dépenses de Fonctionnement par chapitre	BP 2025	réalisé 2025	Proposition BP 2026
011 CHARGES DE GESTION GENERALE	3 792 266,00	3 141 988,20	3 709 650,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 200 000,00	5 010 634,87	5 200 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	76 500,00	72 781,00	9 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 800,00	727 759,29	906 150,00
66 CHARGES FINANCIERES	18 200,00	16 731,88	12 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500,00	5 935,09	8 500,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	46 650,00	0,00	56 852,00
Total des dépenses réelles de Fonctionnement	10 058 916,00	8 975 830,33	9 902 152,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 315 770,21	0,00	4 265 155,83
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	610 000,00	769 916,83	570 000,00
Total des opérations d'ordre	3 925 770,21	769 916,83	4 835 155,83
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 984 686,21	9 745 747,16	14 737 307,83

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9,9 M€ dont 5,2 M€ pour les charges de personnel (chapitre 012).

La part réservée à l'investissement est de 4,8 M€ (chapitre 023 : virement à la section d'investissement et 042 : dotations aux amortissements).

Budget Primitif 2026 : Dépenses de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

- **Le chapitre 011, charges de gestion générale, pour 3,7 M€.**

Au sein de ce chapitre, nous retrouvons essentiellement les dépenses liées au bon fonctionnement de la collectivité et des services, c'est-à-dire :

- **Les charges générales des bâtiments communaux** (eau, électricité, gaz), mais aussi l'entretien et les réparations de ceux-ci. Par exemple, cette année sont prévus le nettoyage, le démaquage des façades de l'église.
- **Les primes d'assurance pour le personnel**, les biens immobiliers, mobiliers et la flotte automobile.
- Les charges qui incombent pour le nettoyage des bâtiments administratifs, scolaires et sportifs.
- Les taxes foncières, frais d'affranchissements et fournitures administratives.
- **La maintenance** des défibrillateurs, des ascenseurs, du parc informatique, des cuisines, du matériel frigorifique et des installations climatiques.
- Des crédits sont également octroyés dans chaque domaine : sportif, **les espaces verts de la ville** (« ville fleurie »), l'élague d'arbres, la tonte et l'entretien des terrains, **l'outillage et les fournitures des services techniques**, les prestations de traitement des déchets, **les équipements de protection individuelle des agents** mais aussi la mise en fourrière des véhicules abandonnés.

Budget Primitif 2026 : Dépenses de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

Le chapitre 011 englobe aussi l'achat des **fournitures scolaires, livres, les copieurs, les transports** dont la piscine et les sorties scolaires, sans oublier la gratification des élèves pour leur passage en 6^{ème}.

La prise en charge par la commune de l'augmentation des coûts des repas non répercutée sur les familles.

Le service jeunesse offre également une **multitude d'activités lors des accueils de loisirs** mais aussi la possibilité pour les enfants de partir en vacances grâce au **séjour ski**.

Le service des aînés offre l'opportunité à nos anciens de se retrouver à l'occasion de moments conviviaux et notamment celui autour d'un repas ainsi que la distribution d'un colis pour les fêtes de fin d'année.

- **Le chapitre 012, charges de personnel**, est consacré à la rémunération des agents communaux, il est en hausse notamment en raison de l'augmentation de 3 points des cotisations de la CNRACL, cette augmentation s'appliquera pendant 4 ans consécutifs pour passer de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028.

Effectifs au 1^{er} janvier 2026 par statut

Contrats aidés	3	Apprentis	1	Régime Général	31	Titulaire CNRACL	90	Titulaire IRCANTEC	1	TOTAL	126
----------------	---	-----------	---	----------------	----	------------------	----	--------------------	---	-------	-----

- **Le chapitre 014**, atténuation de produits, est utilisé uniquement pour les dégrèvements d'imposition sur les taxes ou les prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques.

Budget Primitif 2026 : Dépenses de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

- **Le chapitre 65**, autres charges de gestion courante, Celui-ci est destiné à satisfaire les demandes des associations et le CCAS pour les aider financièrement au développement sur notre commune des activités, des services, des aides pour nos concitoyens et à l'hébergement des sites web en nuage.
- **Le chapitre 66**, charges financières, regroupe les intérêts d'emprunts (12 K€), en diminution, étant donné la baisse d'année en année du capital restant dû.
- **Le chapitre 67**, charges exceptionnelles, concerne les annulations de titres sur exercices antérieurs (demande émanant du trésor public).
- **Le chapitre 68**, permet d'inscrire les provisions :
 - Des créances douteuses pour (6 K€),
 - Des comptes épargne temps des agents (50K€).
- **Le chapitre 042** permet d'amortir nos biens, notre inventaire.

Concernant les dépenses d'opérations d'ordre, le chapitre 023 retrace uniquement l'excédent de fonctionnement dégagé pour alimenter la section d'investissement, ce qui permet à la collectivité de pouvoir mener à bien ses projets.

Budget Primitif 2026 : Recettes de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le
 ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

Recettes de Fonctionnement par chapitre	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
013 ATTENUATION DE CHARGES	6 000,00	15 937,64	15 000,00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	525 600,00	573 074,80	590 250,00
73 IMPOTS ET TAXES	4 960 610,00	5 012 580,00	5 031 714,00
731 FISCALITE LOCALE	2 090 500,00	2 105 986,82	2 150 706,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 792 800,00	2 625 283,94	2 391 467,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102 960,00	208 080,52	91 345,00
76 PRODUITS FINANCIERS	1 000,00	1 134,84	1 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	161 556,83	0,00
78 REPRISES SUR AMORT, DEPRECIATION, PROVISION	0,00	641,39	0,00
Total des recettes réelles de Fonctionnement	10 479 470,00	10 704 276,78	10 271 482,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 503 116,21		4 463 735,83
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 100,00	2 090,00	2 090,00
Total des opérations d'ordre	3 505 216,21	2 090,00	4 465 825,83
TOTAL GENERAL	13 984 686,21	10 706 366,78	14 737 307,83

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,2 M€.

Budget Primitif 2026 : Recettes de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

- **Le chapitre 013**, (15 k€) comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges sociales du personnel suite à une prise en charge par la Sécurité Sociale (agents non titulaires) ou par l'assurance statutaire de la collectivité (agents titulaires).
- **Le chapitre 70**, (590 K€) concerne les produits des services de la collectivité (restauration, garderie, activités municipales...) et des ventes diverses.
- **Le chapitre 73**, (5 M€) comprend l'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la CAMVS d'un montant de 4,79 M€, la dotation de solidarité, le FNGIR et le fonds de péréquation.
- **Le chapitre 731**, (2,1 M€) sur la fiscalité locale, enregistre notamment les impôts directs dont les taxes foncières pour 1,85 M€ et autres taxes.
- **Le chapitre 74**, (2,39 K€) comptabilise principalement les dotations de l'Etat et des participations diverses dont l'exonération de la taxe foncière sur les locaux industriels de 2 M€.
- **Le chapitre 75**, (91 K€) il s'agit des autres produits de gestion courante dont le produit des locations d'immeubles.
- **Le chapitre 002** à l'affectation du résultat de fonctionnement pour 4,4 M€.

Budget Primitif 2026 : Dépenses d'Investissement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le
 ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

Dépenses d'investissement	BP 2026	Report de crédit	Total BP 2026
Chapitre budgétaire			
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 090,00		2 090,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	77 320,00		77 320,00
Opérations d'investissement			
201402 SALLE POLYVALENTE	112 000,00	189 524,91	301 524,91
201703 ACCESSIBILITE ESPACES ET BATIMENTS	200 000,00	31 416,78	231 416,78
201801 AMENAGEMENT CURIE - TORTEL LIAISON DERKENNE	900 000,00	68 966,02	968 966,02
201804 ANNE FRANK / QUARTIER GARE		874,80	874,80
201805 CIMETIERE	200 000,00	8 290,00	208 290,00
201806 ECOLE LOUIS PERGAUD		21 014,61	21 014,61
201807 MAIRIE ET ANNEXES	100 000,00		100 000,00
201811 EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	80 000,00	13 381,73	93 381,73
201812 EQUIPEMENTS - MOBILIERS DES SERVICES	140 000,00	35 110,97	175 110,97
201813 DEFENSE INCENDIE	10 000,00	1 574,93	11 574,93
201815 ECLAIRAGE PUBLIC - ILLUMINATIONS	15 000,00	15 360,00	30 360,00
201816 SECURITE ROUTIERE - VOIRIES ET PISTES CYCLABLES	600 000,00	566 526,43	1 166 526,43
201822 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	189 000,00	39 839,70	228 839,70
201902 ECOLE JEAN LURCAT	665 378,50	36 567,92	701 946,42
201903 ECOLE DE MUSIQUE		999,71	999,71
201904 CENTRE EMILE COLMANT	150 000,00	909 036,92	1 059 036,92
201906 PLACE DU 8 MAI		45 597,05	45 597,05
201924 PARC AUTOMOBILE	45 000,00		45 000,00
202025 FORT LEVEAU - SECURISATION ET VEGETATION ADAPTEES	95 000,00	7 488,00	102 488,00
202101 TERRAIN SYNTHETIQUE		12 352,93	12 352,93
202127 COLONNES ENTERREES	34 000,00		34 000,00
202302 RENOVATION COMPLEXE SPORTIF	1 450 000,00	385 480,89	1 835 480,89
202304 VIDEO-SURVEILLANCE	100 000,00	190 536,42	290 536,42
202501 ESPACE GERARD PHILIPPE	30 000,00	231 492,00	261 492,00
202601 AMENAGEMENT QUARTIER DE LA GARE	130 000,00		130 000,00
202602 AMENAGEMENT-CADRE DE VIE (CROIZAT, TRIOLET, CV...)	150 000,00		150 000,00
202603 RENOVATION ENERGETIQUE STUDIO DE DANSE	100 000,00		100 000,00
202604 VEGETALISATION ET AMENAGEMENT COURS D'ECOLES	100 000,00		100 000,00
202605 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE CURIE/TORTEL	150 000,00		150 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 824 788,50	2 811 432,72	8 636 221,22

Les dépenses d'investissement sont estimées à 8,63 M€ après affectation des résultats antérieurs.

✓ Les restes à réaliser s'élèvent à 2,8 M€

✓ 77 K€ sont consacrés au remboursement des emprunts

✓ Les investissements répartis sur les différentes opérations représentent 5,8 M€.

Budget Primitif 2026 : Recettes d'Investissement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215902255-20260228-2026_0228_05-BF

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	BP 2026	Report de crédit	BP 2026
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 422,31		12 422,31
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 265 155,83		4 265 155,83
024 CESSION	211 000,00		211 000,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	570 000,00		570 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	405 000,00		405 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		935 387,89	935 387,89
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 237 255,19		2 237 255,19
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 700 833,33	935 387,89	8 636 221,22

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par :

- L'affectation des résultats antérieurs d'investissement pour un montant de **12 K€ au chapitre 001**.
- **Le Chapitre 024 pour 211 K€** correspond à la cession de plusieurs immeubles
- **L'autofinancement pour un montant total de 4,8 M€** comprenant le virement de la section de fonctionnement (021) et les amortissements (040).
- **Le FCTVA pour 350 K€ et la Taxe d'Aménagement pour 55 K€ au chapitre 10**.
- Les notifications des subventions d'investissement au **chapitre 13 : 935 K€**.
- **Le Chapitre 16** identifie un éventuel emprunt de **2,2 M€** dans le cadre de l'équilibre du budget.